



# ENCEINTE ? LISTE TO DO

## Salariée

### MUTUALITÉ – INDEMNITÉS DE MATERNITÉ

A transmettre à la Mutualité Partena :

- Certificat médical attestant la grossesse, rédigé par un médecin
- Feuilles de renseignements indemnités : volet titulaire : à compléter vous-même
- volet employeur : à faire compléter par l'employeur si les données ne sont pas transmises par flux électronique
- Attestation de naissance

### CONGÉ DE NAISSANCE PARTENAIRE - 10 JOURS

- A demander à la Mutualité Partena ou en ligne sur MonPartena [www.partena-mutualite.be/MonPartena](http://www.partena-mutualite.be/MonPartena)
- Feuilles de renseignements : partie titulaire : à compléter vous-même
- partie employeur : à faire compléter par l'employeur si les données ne sont pas transmises par flux électronique
- Transmettre l'attestation de naissance à la Mutualité Partena

### ALLOCATION DE NAISSANCE ET ALLOCATIONS FAMILIALES

- Pour le premier enfant **et** si vous habitez la Région flamande, demandes auprès d'un des 5 organismes de paiement agréés par les autorités régionales dans le cadre du Groeipakket
- Dans les autres situations, demandes via l'employeur du père (s'il est salarié), ou via sa caisse d'assurances sociales (s'il est indépendant)
- Allocation de naissance : à demander à partir du 6<sup>e</sup> mois de grossesse
- Allocations familiales : demande avec l'attestation de naissance originale

### DÉCLARATION DE LA NAISSANCE

- Dans les 15 jours ouvrables, auprès de l'administration communale de la localité où l'enfant est né
  - Cartes d'identité des deux parents
  - Attestation de reconnaissance OU carnet de mariage
  - Déclaration de naissance
  - Attestation de naissance pour la Mutualité Partena (indemnités de maternité, congé de naissance, inscription de l'enfant)
  - Attestation de naissance originale pour la caisse d'allocations familiales
  - Copies supplémentaires de l'acte de naissance
  - Attestation pour la vaccination contre la poliomyélite (→ Office de la Naissance et de l'Enfance ou Kind & Gezin)
- } À apporter à l'administration communale
- } Documents remis par l'administration communale

### PAUSES D'ALLAITEMENT

- 1 heure par jour si vous travaillez à plein temps, 30 minutes par jour si vous travaillez à temps partiel
- Par recommandé/contre accusé de réception : en avertir l'employeur 2 mois à l'avance
- Formulaire à faire compléter chaque mois par l'employeur, et à transmettre à Partena
- Jusqu'à ce que le bébé ait 9 mois

### CONGÉ PARENTAL PARTENAIRE

- 4 mois par enfant par parent salarié
- Plus d'info sur : [www.onem.be](http://www.onem.be)

## AVANTAGES ET SERVICES PARTENA

---

- **Prime de naissance de 400 euros (200 euros par parent affilié) ou compte bébé de 500 euros chez shopavita.be (250 euros par parent affilié + une réduction membres de 10%, d'une valeur de 25 euros par parent)**
  - Notez votre choix sur l'acte de naissance destiné à la Mutualité Partena
  - Compte bébé : valable 1 an pour des produits de la catégorie 'Bébés et enfants'
- **Test prénatal non-invasif (NIPT)**
  - Dépistage du syndrome de Down (Trisomie 21)
  - Est pour ainsi dire totalement remboursé dans le cadre de l'assurance maladie légale.
- **Accompagnement pré et postnatal par une sage-femme**
  - 12 visites prénatales et 10 visites postnatales par une sage-femme
  - Remboursement complet
- **Soins après accouchement**
  - Prix en fonction des revenus
  - Tarif maximum 8,50 euros/h - intervention Mutualité Partena: 5 euros/h pour les 30 premières heures
  - Transmettre la facture à la Mutualité Partena
- **Kinésithérapie**
  - Intervention pour 9 séances par grossesse
- **Cadeau de grossesse**
  - Chaise à suspendre à la table ou petit pot hygiénique 3 en 1 et bon de réduction de 15 euros chez shopavita.be
  - A demander à partir du 4e mois de grossesse jusqu'à 3 mois après la naissance
  - Faire compléter le formulaire de demande ([www.partena-mutualite.be](http://www.partena-mutualite.be)) par la sage-femme ou le gynécologue
  - Prenez rendez-vous dans une agence Partena, pour y retirer votre cadeau contre remise du formulaire dûment complété
  - Vous recevrez directement votre cadeau
- **Tickets modérateurs jusqu'à 7 ans**
  - Remboursement complet des tickets modérateurs des prestations chez les médecins généralistes et spécialistes
  - Pour les moins de 7 ans et seulement si l'enfant dispose d'un DMG (Dossier Médical Global) auprès d'un généraliste
- **Aide-ménagère et repassage dans le cadre des titres-services**
  - 9 euros/h, 6,30 euros/h après déduction fiscale en Région flamande, et 7,65 euros/h en Région bruxelloise
  - La cotisation client de 60 euros/h est payée par la Mutualité Partena pour ses membres
  - Vous êtes placée en haut de la liste d'attente
  - [www.partena-titres-services.be](http://www.partena-titres-services.be)
- **Notre boutique santé shopavita.be**
  - Grand choix de produits pour maman et bébé
  - Réduction de 10% pour les affiliés
  - [www.shopavita.be](http://www.shopavita.be)
- **Matériel pour bébés**
  - Vous pouvez acheter tire-lait, aérosol et autres articles pour bébés à des conditions avantageuses chez shopavita.be
  - Si vous souhaitez emprunter ce matériel, nous vous conseillons de vous adresser à votre pharmacie.